

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DES PARTENAIRES**

### **MISSION, VISION ET VALEURS**

Analyse, élabore et fait des propositions concernant la mission, la vision et les valeurs de la Concertation;

Respecte les orientations adoptées relativement à la mission, la vision et les valeurs de la Concertation, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

S'assure du respect de la mission, la vision et les valeurs de la Concertation, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

### **RÈGLES, FONCTIONNEMENT ET MODÈLE ORGANISATIONNEL**

Analyse, élabore et fait des propositions concernant des modifications à apporter aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel, conjointement avec le conseil d'administration;

Décide et/ou adopte les propositions relatives aux modifications à apporter aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel, dans la mesure où ça n'affecte pas les règlements généraux;

Respecte les orientations adoptées relativement aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

### **PLAN D'ACTION ANNUEL**

Analyse, décide et adopte le plan d'action, en tenant compte des propositions des différents comités thématiques et de la coordination concernant le plan d'action annuel, des questions et recommandations du conseil d'administration ainsi que des réponses, apportées ou non, par les comités thématiques et la coordination;

### **DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ÉCOSYSTÉMIQUE SUR 3 ANS**

Analyse, élabore, propose et recommande la démarche de planification;

S'assure du suivi et de l'évaluation de la démarche de planification;

### **BILAN ANNUEL ET PERSPECTIVES**

Effectue le bilan de ses travaux et de son fonctionnement et le transmet à la coordination;

Discute du bilan annuel;

Émet des recommandations aux différentes instances;

Met en œuvre les recommandations émanant de l'exercice de bilan de l'assemblée régulière des partenaires;

S'assure de l'évaluation de la mise en place des recommandations du bilan;

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DES PARTENAIRES**

### **COMITÉS THÉMATIQUES**

Analyse les besoins et propose la création de comités thématiques;

Élabore et propose les mandats et la pertinence des comités thématiques;

Décide et/ou adopte les propositions relatives à la création et à la pertinence des comités thématiques, ainsi que leurs mandats;

Effectue le suivi et l'évaluation des comités thématiques, en collaboration avec la coordination.

### **PRÉPARATION ET SUIVI DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES PARTENAIRES**

Soumet des sujets à traiter en assemblée régulière à la coordination;

Adopte l'ordre du jour des assemblées régulières;

### **GESTION FINANCIÈRE**

Reçoit le suivi financier du conseil d'administration lorsque les montants sont importants;

Présente des demandes de budget supplémentaire en cours d'année au conseil d'administration, au besoin;

Analyse et adopte les modifications importantes demandées au budget;